

Organisme de formation

UFCV Auvergne Rhône Alpes

11 rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 74 45 60

Contact : Mr Raoul DE CASTRO

forpro.ani-aura@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 00499

Lieu de la formation

UFCV

11 rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 74 45 60

forpro.ani-aura@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur", mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : non

Formation ouverte à distance : non

Diplôme d'Etat : arrêté du 26 février 2019

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux paralympiques

sports.gouv.fr

Niveau visé : 3

Domaines métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs

Domaine de formation : 44067

ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 106401

Code RNCP : 32369 date enregistrement le 26/02/20219

Code CPF : 311047

Calendrier de la formation (voir ci-après)

Date de début : 16/10/2024

Date de fin : 29/08/2025

► Enseignement théorique : 493 heures soit 30 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 812 heures minimum soit 35 heures par semaine.

Durée totale de la formation : 1305 heures.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

Engagement qualité des formations

► **Certification Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Satisfaire aux épreuves de sélection

- La maîtrise de l'écriture et de la lecture est vivement conseillée

- Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités sportives et physiques.

- Avoir 16 ans minimum

Conditions d'admission - Sélections

Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles (Soit 15 places)

► **Dates** : Epreuves écrites et oral de motivation le 01/10/2024

► **Lieu** : en centre de formation

Coûts

4417.28 € (Financement Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour 8 parcours complets)

Objectifs et contenus de la formation

► **Objectifs** :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation

- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement

- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux

- Proposer et faire vivre des projets d'activités au service des publics accueillis sur le territoire défini

► **Contenus** :

- Connaissance des publics

- Environnement social de l'animation

- Méthodologie de projets

- Organisation et mise en place d'actions d'animation

- Technique d'animation : expression, activités scientifiques, activités physiques et sportives

- Éléments de droit (travail, civil et pénal)

- Gestion d'un groupe (médiation, gestion de conflits)

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

► **Retrait des dossiers** à compter du 10/05/2024

► **Clôture des inscriptions** : 16/09/2024

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation. Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au cours des regroupements en centre de formation, les stagiaires seront amenés à se rendre dans des structures spécialisées.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning). La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Les blocs de compétences certifiés et validés par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent titulaire d'un niveau de formation supérieur (4 voire 5). De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ du diplôme visé et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Planning de la formation

Sous réserve de modifications



Calendrier CPJEPS Animateur d'Activité et de Vie Quotidienne

Octobre 2024 - Aout 2025

Clermont-Ferrand



oct.-24		nov.-24		déc.-24		janv.-25		févr.-25		mars-25		avr.-25		mai-25		juin-25		juil.-25		août-25	
M 1		V 1	FERIE	D 1		M 1	FERIE	S 1		S 1		M 1	Entreprise	J 1	FERIE	D 1		M 1	Entreprise	V 1	Entreprise
M 2		S 2		L 2	UC1	J 2		D 2		D 2		M 2	Entreprise	V 2		L 2	UC2	M 2	Entreprise	S 2	
J 3		D 3		M 3	UC2	V 3		L 3	UC3	L 3	Entreprise	J 3	UC4	S 3		M 3	Entreprise	J 3	Entreprise	D 3	
V 4		L 4	Entreprise	M 4	Entreprise	S 4		M 4	Entreprise	M 4	Entreprise	V 4	UC4	D 4		M 4	Entreprise	V 4	Entreprise	L 4	
S 5		M 5	Entreprise	J 5	UC3	D 5		M 5	Entreprise	M 5	Entreprise	S 5		L 5	UC4	J 5	UC2	S 5		M 5	
D 6		M 6	Entreprise	V 6	UC4	L 6	UC3	J 6	UC4	J 6	Entreprise	D 6		M 6	UC4	V 6	TRE	D 6		M 6	
L 7		J 7	Entreprise	S 7		M 7	UC2	V 7	UC1	V 7	Entreprise	L 7	UC3	M 7	Entreprise	S 7		M 7	Entreprise	J 7	
M 8		V 8	Entreprise	D 8		M 8	Entreprise	S 8		S 8		M 8	Entreprise	J 8	FERIE	D 8		M 8	Entreprise	V 8	
M 9		S 9		L 9	Entreprise	J 9	UC4	D 9		D 9		M 9	Entreprise	V 9		L 9	FERIE	M 9	Entreprise	S 9	
J 10		D 10		M 10	Entreprise	V 10	UC4	L 10	Entreprise	L 10	UC1	J 10	AC	S 10		M 10	Entreprise	J 10	Entreprise	D 10	
V 11		L 11	FERIE	M 11	Entreprise	S 11		M 11	Entreprise	M 11	Entreprise	V 11	UC2	D 11		M 11	Entreprise	V 11	Entreprise	L 11	
S 12		M 12	UC2	J 12	Entreprise	D 12		M 12	Entreprise	M 12	Entreprise	S 12		L 12	Entreprise	J 12	Entreprise	S 12		M 12	
D 13		M 13	Entreprise	V 13	Entreprise	L 13	Entreprise	J 13	Entreprise	J 13	UC2	D 13		M 13	Entreprise	V 13	Entreprise	D 13		M 13	
L 14		J 14	UC1	S 14		M 14	Entreprise	V 14	Entreprise	V 14	UC2	L 14	UC3	M 14	Entreprise	S 14		L 14	FERIE	J 14	
M 15		V 15	UC1	D 15		M 15	Entreprise	S 15		S 15		M 15	UC3	J 15	Entreprise	D 15		M 15	Entreprise	V 15	FERIE
M 16	Positionnement	S 16		L 16	UC3	J 16	Entreprise	D 16		D 16		M 16	Entreprise	V 16	Entreprise	L 16	UC2	M 16	Entreprise	S 16	
J 17	Positionnement	D 17		M 17	UC2	V 17	Entreprise	L 17	UC2	L 17	UC3	J 17	UC3	S 17		M 17	Entreprise	V 17	Entreprise	D 17	
V 18	Positionnement	L 18	Entreprise	M 18	Entreprise	S 18		M 18	Entreprise	M 18	Entreprise	V 18	UC4	D 18		M 18	Entreprise	V 18	Entreprise	L 18	AC
S 19		M 19	Entreprise	J 19	UC4	D 19		M 19	Entreprise	M 19	Entreprise	S 19		L 19	UC1	J 19	UC3	S 19		M 19	UC1
D 20		M 20	Entreprise	V 20	UC4	L 20	UC3	J 20	UC4	J 20	UC4	D 20		M 20	Entreprise	V 20	UC4	D 20		M 20	TRE
L 21	DEPMSP	J 21	Entreprise	S 21		M 21	UC3	V 21	UC2	V 21	BILAN INTER	L 21	FERIE	M 21	Entreprise	S 21		L 21	Entreprise	J 21	UC2
M 22	DEPMSP	V 22	Entreprise	D 22		M 22	Entreprise	S 22		S 22		M 22	Entreprise	J 22	UC3	D 22		M 22	Entreprise	V 22	AC
M 23	DEPMSP	S 23		L 23		J 23	UC3	D 23		D 23		M 23	Entreprise	V 23	UC2	L 23	UC4	M 23	Entreprise	S 23	
J 24	DEPMSP	D 24		M 24		V 24	UC4	L 24	Entreprise	L 24	Entreprise	J 24	Entreprise	S 24		M 24	CERTIF 1&2	J 24	Entreprise	D 24	
V 25	DEPMSP	L 25	UC2	M 25	FERIE	S 25		M 25	Entreprise	M 25	Entreprise	V 25	Entreprise	D 25		M 25	Entreprise	V 25	Entreprise	L 25	AC
S 26		M 26	UC2	J 26		D 26		M 26	Entreprise	M 26	Entreprise	S 26		L 26	Entreprise	J 26	UC4	S 26		M 26	Rattrapage Certif 1 & 2
D 27		M 27	Entreprise	V 27		L 27	Entreprise	J 27	Entreprise	J 27	Entreprise	D 27		M 27	Entreprise	V 27	UC2	D 27		M 27	TRE
L 28	UC1	J 28	UC3	S 28		M 28	Entreprise	V 28	Entreprise	V 28	Entreprise	L 28	Entreprise	M 28	Entreprise	S 28		L 28	Entreprise	J 28	Bilan Final
M 29	UC1	V 29	BILAN INITIAL	D 29		M 29	Entreprise			S 29		M 29	Entreprise	J 29	FERIE	D 29		M 29	Entreprise	V 29	TRE
M 30	UC1	S 30		L 30		J 30	Entreprise			D 30		M 30	Entreprise	V 30	Entreprise	L 30	Entreprise	M 30	Entreprise	S 30	
J 31	UC1			M 31		V 31	Entreprise			L 31	UC3			S 31				J 31	Entreprise	D 31	

Jours centre heures	12	Jours centre heures	7	Jours centre heures	8	Jours centre heures	8	Jours centre heures	6	Jours centre heures	7	Jours centre heures	9	Jours centre heures	5	Jours centre heures	10	Jours centre heures	0	Jours centre heures	10
Centre Jours entrep. Heures entrep.	73	Centre Jours entrep. Heures entrep.	42	Centre Jours entrep. Heures entrep.	48	Centre Jours entrep. Heures entrep.	48	Centre Jours entrep. Heures entrep.	36	Centre Jours entrep. Heures entrep.	42	Centre Jours entrep. Heures entrep.	54	Centre Jours entrep. Heures entrep.	30	Centre Jours entrep. Heures entrep.	66	Centre Jours entrep. Heures entrep.	0	Centre Jours entrep. Heures entrep.	54
Jours entrep. Heures entrep.	0	Jours entrep. Heures entrep.	12	Jours entrep. Heures entrep.	7	Jours entrep. Heures entrep.	12	Jours entrep. Heures entrep.	14	Jours entrep. Heures entrep.	14	Jours entrep. Heures entrep.	12	Jours entrep. Heures entrep.	12	Jours entrep. Heures entrep.	10	Jours entrep. Heures entrep.	22	Jours entrep. Heures entrep.	1
Jours entrep. Heures entrep.	0	Jours entrep. Heures entrep.	84	Jours entrep. Heures entrep.	49	Jours entrep. Heures entrep.	84	Jours entrep. Heures entrep.	98	Jours entrep. Heures entrep.	98	Jours entrep. Heures entrep.	84	Jours entrep. Heures entrep.	84	Jours entrep. Heures entrep.	70	Jours entrep. Heures entrep.	154	Jours entrep. Heures entrep.	7

Périodes évaluation :

Certifications UC1&UC2 : le 24 juin 2025 - Rattrapage le 26 Aout 2025

Certifications UC3&UC4 : du 24 février 2025 au 2 mai 2025 - Rattrapage du 26 mai 2025 au 31 juillet 2025

Bilan initial le 29 novembre 2024 - Bilan intermédiaire le 21 mars 2025 - Bilan final le 28 aout 2025

- Heures centre UFCV
- Heures entreprise
- Congés
- Samedis, dimanches, jours fériés

TOTAL HEURES CENTRE 493

TOTAL HEURES ENTREPRISE 812

TOTAL CENTRE - ENTREPRISE	1305
---------------------------	------